

# DÉFAUT DE PAIEMENT ? EN VOICI LES EFFETS...

## Vous commettez une infraction ?

Une proposition de perception immédiate vous parviendra.\*

### Vous n'avez pas payé la perception immédiate ?

Vous encourez alors une transaction pénale d'un montant plus important.

### Vous n'avez pas payé la transaction pénale ?

Vous encourez alors une amende pénale d'un montant encore plus important. Une fois arrivé devant le juge, vous pourrez perdre votre droit de conduire (= la déchéance du droit de conduire).

**PERCEPTION IMMÉDIATE**  
(POLICE)

**TRANSACTION PÉNALE**  
(PROVISEUR DU ROI)

**AMENDE PÉNALE**  
(JUGE DE POLICE)



Bientôt, le procureur du Roi pourra renvoyer les montants de vos PV impayés à l'administration fiscale (montants qui seront majorés). Les sommes impayées pourront donc être perçues directement via vos impôts.

\* En cas d'infractions plus graves, aucune perception immédiate ne vous sera proposée et votre dossier sera directement transmis au procureur du Roi.



PLUS TÔT VOUS PAYEZ, MOINS VOUS PAYEZ

# NOUVEAUX CONDUCTEURS ? CECI EST POUR VOUS...

La majorité des nouveaux conducteurs est âgée entre 18 et 24 ans.



Risque d'accident corporel

**X3**

Les conducteurs de voiture âgés entre 18 et 24 ans ont **3X** plus de risque d'accident corporel que ceux âgés de 35 ans et plus.

De plus, la loi est plus sévère vis-à-vis des conducteurs **titulaires du permis de conduire depuis moins de deux ans** dans le cadre de certaines infractions :

Mise en danger d'un piéton

Conduite sous influence (alcool - drogues - médicaments)

Franchissement d'un feu rouge

Le juge prononcera d'office une déchéance du droit de conduire !

LA COMPÉTENCE AUGMENTE AVEC L'EXPÉRIENCE... REDOUBLEZ DONC DE VIGILANCE AU COURS DES PREMIERS MOIS DE CONDUITE



## LE SAVIEZ-VOUS ?

# 2016 : plus d'1 million de PV en Wallonie

Parmi ceux-ci :

## 18.000

pour la conduite **sous influence**  
(alcool-drogues-médicaments)

## 776.000

pour la **vitesse**

## 25.000

pour l'utilisation du **téléphone au volant**

## 80.000

pour le stationnement **dangereux ou gênant**

Encore un doute ?  
Nous mettons à votre disposition le **simulateur d'amende** sur  
[www.tousconcernés.be](http://www.tousconcernés.be)





## CARTE DES SANCTIONS

